



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

RN 141

Question écrite n° 9235

Texte de la question

M. Daniel Boisserie appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur la mise à deux fois deux voies de la RN 141 et sur la déviation de la ville de Saint-Junien (Haute-Vienne). 255 millions de francs étaient initialement prévus, dans le cadre du contrat de plan Etat-région, pour la déviation de Saint-Junien. 122 millions de francs ont été utilisés jusqu'à présent, 36 le seront en 1998. Restent 97 millions de francs. Par ailleurs, certains aménagements entre Limoges et Saint-Junien (carrefour des Séguines, carrefour d'Oradour-sur-Glane) doivent être revus avec la construction d'un échangeur complet, au lieu d'un demi-échangeur comme prévu initialement. Les accidents matériels et corporels sont particulièrement nombreux sur cette route nationale. Les élus des communes concernées, de Limoges à la Charente, les conseillers généraux et régionaux et les parlementaires sont inquiets. Il lui demande donc pourquoi les 97 millions prévus initialement pour la déviation de Saint-Junien ne sont pas maintenus pour la réalisation de ces travaux, quels moyens il entend mettre en oeuvre pour respecter les délais initiaux et permettre une rapide mise à deux fois deux voies de la RN 141, de Limoges à la Charente.

Texte de la réponse

La déviation de Saint-Junien est entrée dans la phase active des travaux avec la réalisation des ouvrages d'art, et notamment l'ouvrage de franchissement de la Glane. L'accélération de cette opération constitue une priorité aussi bien nationale que régionale. Ainsi, malgré les contraintes budgétaires, une enveloppe de 14 MF supplémentaires sera attribuée à cette opération au-delà des 37 MF initialement prévus en 1998. Au cours de la période 1994-1998 178,6 MF d'autorisations de programme auront donc été mis en place. L'objectif est de mettre en service cette opération à l'horizon 2000 et d'atteindre ainsi, à cette échéance, l'aménagement de plus des deux tiers de la route nationale 141 à l'ouest de Limoges, dans le département de Haute-Vienne. Les sections restantes, La Barre-le-Breuil et Saint-Junien-la-Barre, doivent faire l'objet d'un aménagement à deux fois deux voies avec carrefours dénivelés conformément au parti d'aménagement arrêté en 1992 pour l'ensemble de l'itinéraire compris entre les autoroutes A 10 et A 20. La deuxième phase de l'étude d'avant-projet sommaire d'itinéraire dans lequel elles s'inscrivent est approuvée pour les sections allant de Chasseneuil-sur-Bonnieure (Charente) à Limoges. La décision ministérielle approuvant cette étude autorise le lancement au deuxième trimestre de cette année d'une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux et au classement en route express. Pour ce qui est, enfin, des perspectives d'achèvement de la section Saint-Junien - Limoges, elles seront examinées en concertation avec les partenaires régionaux et départementaux, dans le cadre de la préparation du prochain contrat entre l'Etat et la région.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Boisserie](#)

Circonscription : Haute-Vienne (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9235

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 26 janvier 1998, page 389

Réponse publiée le : 10 août 1998, page 4453